DP/DCP/ARM/5



Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. générale 9 avril 2021 Français

Original: anglais

Session annuelle de 2021

7-11 juin 2021, New York Point 8 de l'ordre du jour provisoire Programmes de pays et questions connexes

Descriptif de programme de pays pour l'Arménie (2021-2025)

Table des matières

		Pag
I.	Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II.	Priorités du programme et partenariats.	4
III.	Administration du programme et gestion des risques.	ç
IV.	Contrôle de l'exécution et évaluation du programme.	10
Annexe		
	Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Arménie (2021-2025)	11



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

- 1. La République d'Arménie est un pays enclavé du Caucase du Sud, dont la population est de 2,97 millions d'habitants. L'Arménie a un revenu intermédiaire supérieur avec un indice de développement humain (IDH) de 0,760, ce qui la place dans la catégorie des pays à développement humain élevé².
- 2. Malgré une hausse de l'IDH de plus de 20 % depuis 1991, 26,4 % de la population vivait encore sous le seuil de pauvreté en 2019³, et 2,7 % de celle-ci était considérée comme vulnérable à la pauvreté multidimensionnelle⁴. Les disparités entre zones urbaines et rurales, l'inégalité liée au genre, l'émigration, la forte exposition aux changements climatiques et le contexte régional complexe ont également une incidence sur la résilience, la compétitivité et le bien-être de la société. Ces inégalités et vulnérabilités préexistantes ont été amplifiées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en raison de la grave perturbation des activités des entreprises, de l'insécurité concernant les revenus ou de la perte des revenus et de la détérioration de la santé et du bien-être social, les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes en situation de pauvreté, les travailleurs migrants, les travailleurs du secteur informel, les entrepreneurs et les ménages dépendant des transferts de fonds étant touchés de manière disproportionnée.
- 3. Les récentes hostilités militaires à grande échelle dans la zone de conflit du Haut-Karabakh ont provoqué un déplacement massif de là vers l'Arménie. Parmi les quelque 90 000 personnes déplacées, 88 % étaient des femmes et des enfants qui ont été logés dans des communautés d'accueil et des abris collectifs. Un nombre important d'arrivants du Haut-Karabakh pourraient ne pas être en mesure de rentrer chez eux en toute sécurité, même maintenant que le cessez-le-feu est en place, en particulier les résidents des territoires actuellement sous le contrôle de l'Azerbaïdjan. Des dizaines de milliers d'entre eux ont perdu leur maison et leurs biens de production. Les communautés frontalières, notamment dans les régions arméniennes de Syunik et de Tavush ont considérablement pâti aussi de l'escalade. Les besoins des personnes déplacées et touchées par la récente escalade, des vétérans de guerre, des blessés, des nouveaux handicapés et de leurs familles, ainsi que des familles qui ont perdu des biens de production ou un soutien, doivent être traités en priorité, sur la base des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.
- 4. Le règlement négocié, global et durable de toutes les questions de fond essentielles en suspens du conflit du Haut-Karabakh, conformément aux principes et éléments fondamentaux définis dans le cadre du format convenu au niveau international par les coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, continue de façonner le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix dans la région, y compris en Arménie.
- 5. L'Arménie a connu une profonde transformation depuis son indépendance et après la passation pacifique du pouvoir en 2018, qui a donné lieu à la confirmation des engagements antérieurs en faveur d'un système de gouvernance centré sur l'être humain, à des investissements dans le capital humain et à la réalisation des objectifs relatifs aux droits de l'homme. Elle entend concrétiser ces engagements au moyen du Programme du Gouvernement pour 2019-2023, de stratégies sectorielles et de la

¹ https://donnees.banquemondiale.org/?locations=XT-AM.

² http://www.hdr.undp.org/en/countries/profiles/ARM.

³ https://www.armstat.am/en/.

⁴ http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/ARM.pdf.

Stratégie de transformation de l'Arménie pour 2050, avec l'appui du Conseil intergouvernemental des objectifs de développement durable, qui a repris ses fonctions, sous la direction du Vice-Premier Ministre, et qui a pour mandat de diriger et de contrôler les processus de nationalisation et de réalisation des objectifs de développement durable.

- 6. Le PNUD contribue pour beaucoup à la cohérence de la stratégie adoptée par les Nations Unies pour obtenir un impact collectif, sous la direction et la coordination générales du Coordonnateur résident. Dans le cadre de sa fonction d'intégrateur, le PNUD collabore avec un large éventail de parties prenantes, publiques, privées et civiles, pour favoriser le relèvement le long du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix et des solutions de développement plus inclusives, en amont, en donnant des conseils sur les cadres juridiques et politiques, et en aval, en transformant les projets en politiques et les politiques en actions.
- 7. Les problèmes de développement auxquels se heurte l'Arménie sont complexes et exigent des solutions inventives. Les plateformes nationales d'innovation et les réseaux mondiaux du PNUD (y compris le Réseau mondial pour les politiques et les laboratoires d'accélération) sont fort utiles pour mettre à profit les innovations, le savoir-faire et l'expertise disponibles à l'échelle internationale afin de progresser rapidement sur la voie du développement.
- 8. Au cours du cycle de programmation précédent, les activités et les résultats du PNUD en Arménie étaient parfaitement adaptés au programme du Gouvernement, comme le montrent l'évaluation indépendante du programme de pays menée en 2019 ⁵ et les consultations menées auprès des parties prenantes. Plus particulièrement, le PNUD a été considéré comme un partenaire précieux dans les domaines suivants : développement économique local et mobilisation des communautés ; gestion des ressources naturelles ; amélioration des cadres juridique, politique et institutionnel du secteur de l'environnement ; réduction des risques de catastrophe ; organisation d'élections législatives transparentes ; gestion des investissements d'infrastructure et des capacités techniques des services des douanes et d'autres services publics ; coordination des coalitions thématiques ; autonomisation économique des femmes et des jeunes ; mobilisation des citoyens.
- 9. En 2020, le PNUD a procédé à un examen fondé sur le bon sens en vue d'identifier des domaines d'action transversaux cohérents. Cet examen a notamment porté sur les interactions entre l'éducation, la technologie, l'inclusion et l'emploi, en particulier pour les femmes dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques ; les approches novatrices concernant la prestation de services publics ; et la démocratie participative, la citoyenneté active, l'autonomisation des jeunes et la mobilisation des citoyens.
- 10. Le programme de pays s'appuiera sur les trois piliers du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : a) le bien-être et les capacités de la population ; b) un développement économique vert, durable et inclusif ; c) une gouvernance efficace et attentive aux besoins de la population. En particulier, le PNUD luttera contre la pauvreté multidimensionnelle en favorisant une compréhension plus profonde et plus globale de ce que signifient la pauvreté et la vulnérabilité dans la réalité post-COVID-19 et travaillera dans différents secteurs pour s'attaquer aux privations qui laissent des personnes de côté. Des instantanés réguliers sur le développement humain permettront de dégager les priorités émergentes, d'attirer l'attention des décideurs au moyen de livres blancs et de susciter un débat public grâce à la sensibilisation. Le PNUD soutiendra la planification

3/19

https://www.am.undp.org/content/armenia/en/home/library/independent-country-programme-evaluation-armenia.html.

stratégique à l'épreuve du temps que le Gouvernement a élaborée en intégrant la prévision et la conception de scénarios aux niveaux national et infranational, y compris dans le domaine de la préparation aux crises.

- 11. L'une des principales orientations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable consiste à traiter les impacts socioéconomiques de la pandémie de COVID-19. S'appuyant sur les efforts de relèvement socioéconomique déployés par le système des Nations Unies, efforts dirigés sur le plan technique par le PNUD et coordonnés par le Coordonnateur résident, le PNUD travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement, les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et d'autres partenaires de développement afin d'intégrer divers mandats et diverses données d'expérience pour mener des actions cohérentes qui faciliteront le relèvement du pays et aideront celui-ci à être plus résilient, plus centré sur la population et plus écologique. Les avantages relatifs du PNUD sont liés notamment à sa capacité de collecter, gérer et analyser des données et de s'appuyer sur des solutions numériques et des approches novatrices pour faciliter la transition du pays vers un développement fondé sur la connaissance des risques et des faits.
- 12. Le PNUD joue un rôle important dans la programmation et la mise en œuvre conjointes des stratégies en Arménie. En 2021-2025, il s'attachera à créer une plateforme d'innovation intégrée dans le cadre du passage au PNUD nouvelle génération, en utilisant ses plateformes d'innovation comme fournisseurs de services internes aux organismes des Nations Unies et pour une programmation conjointe exploratoire et catalytique avec le Gouvernement et d'autres partenaires. Les plateformes ont influencé l'approche du PNUD en matière d'innovation au niveau mondial, et les stratégies visant à étendre cette approche seront explorées plus avant au cours du présent cycle de programmation en s'appuyant sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.
- 13. Le PNUD est bien placé pour renforcer la collaboration entre le système des Nations Unies et le secteur privé et pour aider le pays à exploiter au mieux son immense capital humain. Une des priorités est de déployer des solutions nouvelles et novatrices de financement du développement en s'appuyant sur des partenariats public-privé et grâce à un parallélisme plus régulier entre les incitations du marché financier et le développement à long terme.

II. Priorités du programme et partenariats

- 14. La vision du programme de pays est que l'Arménie devienne une société plus cohésive, inclusive, juste et résiliente, soutenue par des systèmes de gouvernance qui s'appuient sur des faits établis, des innovations axées sur les citoyens et des partenariats pour assurer la durabilité sociale, économique et environnementale et la prospérité pour tous. Les principaux sous-éléments de cette vision sont les suivants : a) la population est en bonne santé, compétente et résiliente à la pauvreté, aux chocs extérieurs et aux catastrophes ; b) chacun jouit de l'égalité des droits et des chances, quelle que soit sa situation personnelle ; c) les ressources naturelles sont gérées de manière durable en tenant compte des besoins des générations futures ; d) les systèmes de gouvernance sont efficaces et axés sur l'être humain, ils garantissent la stabilité politique, la transparence et la cohésion sociale ; e) l'économie est fondée sur le savoir, verte et compétitive, capable d'attirer les investissements, de créer des emplois et de faciliter le retour des migrants.
- 15. La crise liée à la COVID-19 a exacerbé les problèmes de la société arménienne, problèmes qui limitent le potentiel, la compétitivité et les capacités du pays, aux niveaux tant individuel qu'institutionnel. Dans ce contexte, le PNUD adoptera une

approche plus intégrée et davantage orientée vers l'avenir, afin d'aider l'Arménie à écrire une nouvelle page de son histoire. Cela signifie qu'il faudra s'attacher davantage à comprendre et à traiter les vulnérabilités et les risques préexistants et émergents, y compris ceux qui touchent la classe moyenne dans ce pays à revenu intermédiaire supérieur, vulnérabilités et risques dont beaucoup ont été mis en évidence par l'évaluation de l'impact socioéconomique de la COVID-19 6. Il faudra également soutenir un contrat social renouvelé entre les citoyens et l'État ; rétablir la cohésion sociale et la confiance ; investir dans la science et développer les capacités nationales de recherche et de développement ; soutenir le secteur privé pour qu'il adopte des modèles durables propices à une « nouvelle donne » verte en Arménie; aider le Gouvernement à définir sa vision stratégique du développement territorial, liée à la lutte contre le dépeuplement des zones rurales éloignées et des villes secondaires. Le PNUD aidera l'Arménie à réimaginer et à faire évoluer ses systèmes de gouvernance, en les rendant plus souples, plus efficaces, plus axés sur les services et plus résistants aux chocs, en tirant profit d'une forte culture civique et en s'appuyant sur des investissements concrets dans le développement du capital humain. De plus, en raison de l'escalade, le nombre de communautés frontalières en Arménie a doublé. Ces communautés sont également vulnérables en raison de la proximité des forces militaires étrangères et de l'absence d'infrastructures adéquates. La mise en œuvre de programmes visant à développer les communautés frontalières, y compris la création et la remise en état d'infrastructures, notamment dans les régions du sud de l'Arménie, est une priorité.

- 16. Le programme de pays est fermement ancré dans une approche du développement fondée sur les droits de l'homme et tenant compte des risques, guidée par les priorités nationales, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021. Il s'appuie sur la pensée systémique et sur des approches participatives afin de s'attaquer efficacement à la nature interconnectée et aux causes profondes qui entravent le développement.
- 17. Le programme de pays vise à obtenir des résultats dans quatre domaines clés : a) un développement socioéconomique durable et inclusif ; b) la durabilité environnementale et la résilience ; c) la gouvernance démocratique et l'égalité des genres ; d) une politique, un financement et une innovation fondés sur la connaissance des faits et alignés sur les objectifs de développement durable.
- 18. La voie vers un développement socioéconomique durable et inclusif passera par des initiatives qui favorisent le redressement rapide et la résilience des communautés, notamment dans les communautés frontalières, en ciblant les groupes les plus vulnérables tels que les anciens combattants, les personnes touchées par le conflit, les femmes et les enfants. Les efforts seront axés sur un développement urbain et rural durable et fondé sur la connaissance des risques ; la création de revenus et d'emplois pour les groupes vulnérables, notamment dans l'agriculture ; le développement et la remise en état des infrastructures, y compris les solutions de logement et la réalisation du capital humain du pays. Le PNUD contribuera à renforcer la compétitivité et la connectivité en Arménie, ce qui permettra d'atténuer les tendances migratoires négatives. Il cherchera des solutions fondées sur des approches participatives et ascendantes pour faciliter le développement régional et local, en mettant l'accent sur la promotion d'une culture de citoyenneté active où les femmes et les hommes jouissent de l'égalité des droits et des chances pour ce qui est de concourir au développement territorial proportionnel et d'en bénéficier. Dans la lignée des priorités nationales, le PNUD élargira encore ses activités en vue de

21-04748 **5/19**

⁶ https://www.am.undp.org/content/armenia/en/home/library/socio-economic-impact-assessment-of-the-covid-19-outbreak-in-arm.html.

renforcer les moyens de subsistance, de promouvoir un environnement économique prévisible, équitable et compétitif et de renforcer la cohésion et la résilience sociales, dans les zones touchées par le conflit du Haut-Karabakh.

19. Les activités de soutien du PNUD seront notamment axées sur : a) l'amélioration de la préparation aux chocs socioéconomiques et environnementaux dans les communautés rurales et les villes secondaires ; b) le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture à valeur ajoutée, de transformation et de précision faisant appel à des technologies vertes, numériques et intelligentes face aux changements climatiques, y compris les systèmes d'irrigation ; c) les investissements dans les petites et moyennes entreprises, les jeunes pousses locales et le développement du tourisme ; d) la stimulation de l'esprit d'entreprise, en particulier chez les femmes, et la facilitation du commerce, des investissements et des exportations ; e) des initiatives en faveur de la création de revenus et de l'emploi, y compris la réadaptation des anciens combattants, blessés et invalides de la récente escalade militaire dans la zone de conflit du Haut-Karabakh et leur intégration dans la vie sociale et économique ; et f) le développement d'un marché du travail à l'épreuve du temps.

20. Cela sera possible grâce à la promotion d'une éducation axée sur la technologie, y compris une meilleure maîtrise des technologies de l'information et des communications; des échanges professionnels sans discrimination fondée sur l'âge ou le handicap; des politiques du marché du travail inclusives et actives, reposant sur les nouvelles compétences, les nouveaux emplois et la gestion des talents ; l'apprentissage et le perfectionnement tout au long de la vie, y compris par l'enseignement et la formation techniques ; la protection des droits du travail. Afin de renforcer la protection sociale aux niveaux national et local, le PNUD collaborera avec le Gouvernement en vue d'améliorer les modèles actuels de service public et de renforcer les capacités locales de fournir des services axés sur l'être humain et à l'épreuve des crises, notamment grâce à l'adoption de modalités numériques innovantes. Ces approches sont nécessaires pour favoriser une connectivité durable, y compris dans le domaine des transports, qui, à son tour, améliorera les services et l'assistance dont bénéficient les régions. La voie vers la durabilité et la résilience environnementales passera par l'intégration des questions environnementales dans les processus de développement nationaux et régionaux ; il s'agira d'aider le pays à passer à une économie verte à faible intensité de carbone, économe en ressources, résiliente et socialement inclusive, capable de s'adapter aux changements climatiques et d'en atténuer les effets. Les interventions du PNUD seront axées sur l'identification, le pilotage et la mise à l'échelle de stratégies et de solutions intelligentes fondées sur les données et la technologie, qui soient respectueuses de l'environnement et du climat, sensibles aux risques et durables. Le PNUD s'attachera à : a) améliorer les cadres institutionnels et réglementaires régissant le secteur de l'environnement; b) fournir un soutien technique et financier, y compris au moyen d'instruments de microfinancement, pour promouvoir la participation des communautés à la cogestion et au suivi afin de mobiliser la population, d'améliorer les moyens de subsistance et de réduire la pauvreté; c) intégrer des approches écosystémiques dans le cadre de l'élaboration des politiques sectorielles, du développement local et de la restauration des sites. Il plaidera en faveur d'un nouveau contrat social, en transformant les personnes, en particulier les femmes et les jeunes, et les entreprises en partenaires actifs du développement. Cette entreprise nécessitera un engagement de toute la société, un effort d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, des changements de comportement, de nouveaux types d'instruments économiques et fiscaux et des partenariats public-privé, notamment pour exploiter le potentiel du secteur technologique du pays. Le PNUD s'attaquera à la pauvreté et à l'insécurité énergétiques en investissant dans les infrastructures du

- même nom, en débloquant les marchés de la modernisation au profit de sources d'énergie efficaces et renouvelables, et facilitera l'accès aux mécanismes internationaux de financement du climat pour l'atténuation et l'adaptation, notamment au moyen de cadres de budgétisation du climat.
- 21. À la lumière de la crise liée à la COVID-19, il s'agira, pour stimuler un relèvement socioéconomique écologique et résilient, pour le PNUD de promouvoir des concepts axés sur des villes durables, grâce à des modèles d'économie circulaire et à faibles émissions; d'aider à concevoir et à appliquer des contributions déterminées au niveau national; et d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies et plans d'action sectoriels conformément à l'Accord de Paris. Des plans de relance seront mis en place pour protéger les emplois verts et axés sur la nature et les moyens de subsistance locaux, en particulier pour les pauvres des zones rurales et les autres groupes vulnérables tels que les anciens combattants, les nouveaux invalides et les veuves et leur famille. Les capacités nationales de résilience seront renforcées et les investissements publics et privés dans la gestion des risques de catastrophe seront stimulés en tenant compte des questions de genre. Le PNUD accordera une attention particulière aux interactions entre l'environnement et la santé en intégrant le principe « Un monde, une santé » dans les politiques, le financement et les activités intersectorielles. Cela suppose de réduire les risques pour la santé humaine grâce à une gestion saine des déchets, des produits chimiques, de la pollution de l'air et de l'eau et à une transformation écologique de la mobilité urbaine et de l'industrie.
- 22. La voie vers la gouvernance démocratique et l'égalité des sexes passe par le renforcement de la confiance dans les systèmes de gouvernance et de la capacité de prestation de services en Arménie. L'accent sera mis sur la mise en place d'institutions démocratiques, efficaces et responsables, capables de faire respecter les droits de l'homme et l'état de droit, la prévention des pratiques discriminatoires et de la violence, et le renforcement du système d'administration publique afin de garantir l'accès de tous à des services efficaces et centrés sur l'être humain. Le PNUD s'attachera à améliorer la transparence et la responsabilité de la prise de décisions et de la prestation de services à tous les niveaux ; à faciliter l'accès à la justice et à renforcer la lutte contre la corruption ; à remédier aux inégalités et à protéger les droits de la personne, à consolider les systèmes législatif et électoral ; à mettre l'accent sur le service et à promouvoir l'excellence dans le secteur public, y compris les services des douanes et de la police ; à appuyer le développement d'une nouvelle génération de services publics intelligents afin d'améliorer l'équité et la responsabilité aux niveaux national et local.
- 23. Le PNUD s'attachera à promouvoir la prise de décisions participative ; à renforcer la notion de citoyen « client » des institutions publiques ; à soutenir l'accès à l'éducation, à l'apprentissage et à la réalisation de soi ; à soutenir des stratégies ambitieuses, tournées vers l'avenir, qui s'appuient sur les aspirations collectives de la population ; à créer la cohésion sociale et à contribuer à favoriser un nouveau contrat social. Il encouragera la transformation (y compris numérique) du Parlement et d'autres institutions afin d'améliorer les contrôles et l'équilibre des pouvoirs et de garantir une approche « à l'échelle de l'ensemble de l'administration », une séparation renforcée des pouvoirs et un travail multipartite.
- 24. Le PNUD demeure un partenaire clé du Gouvernement et du Parlement dans la conception, la mise en œuvre et la promotion de politiques de gouvernance ouverte. Le Parlement jouera un rôle essentiel, en servant de plateforme de choix pour l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits et l'engagement des citoyens. Le PNUD cherchera à éliminer les inégalités entre les sexes au moyen d'initiatives ciblées axées sur le genre qui tiennent compte des expériences, du

7/19

potentiel, des besoins et des contributions uniques des femmes, des filles, des hommes et des garçons. Il s'agira notamment de lever les obstacles structurels et d'encourager les femmes et les jeunes à exercer des responsabilités et à participer largement à la prise de décisions, et d'aider le Gouvernement à faire en sorte que ses stratégies, plans et programmes tiennent tous compte des questions de genre. Le programme continuera de mettre l'accent sur la mise en œuvre et le contrôle de la Stratégie et du Plan d'action pour la défense des droits de l'homme ; de renforcer la responsabilité des forces de l'ordre, l'efficacité et la confiance du public dans le système judiciaire ; de promouvoir la non-discrimination ; et de renforcer les capacités du Bureau du Défenseur des droits de l'homme de la République d'Arménie.

- La voie vers une politique, un financement et une innovation fondés sur la connaissance des faits et alignés sur les objectifs de développement durable repose sur les rôles d'intégrateur et de rassembleur du PNUD et sur les plateformes établies pour faciliter l'innovation, la collaboration et les financements et investissements à impact. En application de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le PNUD fournira des solutions intégrées en matière de politiques et de programmes; soutiendra le développement d'un écosystème intégré pour la collecte et l'analyse de données sur les objectifs ; appuiera l'élaboration de politiques et de cadres fondés sur la connaissance des faits et alignés sur les objectifs en utilisant des outils de pointe pour la collecte de données, la modélisation et les prévisions; transférera les connaissances, y compris en matière d'analyse comportementale et d'innovation pour aider à trouver de nouvelles façons de « faire du développement ». Plus précisément, le PNUD sera le pionnier d'une approche novatrice par portefeuille pour le développement des villes secondaires du pays, en mettant en œuvre des pratiques innovantes dans une tâche complexe de développement urbain réimaginé. Il travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement afin de créer des liens clairs entre les politiques, les processus de planification et de budgétisation et les objectifs, et de déployer des mécanismes novateurs pour tirer parti des partenariats et des multiples sources de financement.
- 26. Le programme accordera la priorité à la conduite d'une évaluation du financement du développement et à la conception d'une feuille de route pour un cadre de financement national intégré afin d'aider le Gouvernement à mobiliser les ressources nécessaires pour atteindre les priorités de développement. Le PNUD engagera des dialogues entre le Gouvernement, le secteur privé et les investisseurs afin de parvenir à une interprétation commune du financement et des investissements pour les objectifs de développement durable ; stimulera des solutions novatrices par l'exécution de programmes thématiques d'accélération de l'impact ; et fournira des plateformes pour développer et tester des modes de financement novateurs comme les mécanismes de « paiement pour la réussite » ou les contrats d'impact.
- 27. L'appropriation nationale et locale, les divers partenariats et le déploiement des capacités locales seront au cœur de l'exécution du programme. Le PNUD élargira sa collaboration avec toutes les branches du Gouvernement, notamment en explorant les modalités de cofinancement du Gouvernement et en cherchant à élargir son réseau d'organisations de la société civile et de développement, de médias, de centres d'innovation, de groupes de réflexion, d'universités, du secteur privé, d'organisations de la diaspora, et autres.
- 28. Le PNUD s'attachera à renforcer les partenariats avec de multiples donateurs bilatéraux, des organisations internationales et d'autres partenaires émergents. Il établira des partenariats avec les institutions financières internationales, en mettant l'accent sur l'intensification des principaux accélérateurs de développement liés au développement régional et urbain, à la protection sociale et aux données. Les autres grandes priorités sont le renforcement des partenariats avec le secteur privé et les

organisations de la diaspora afin de catalyser le financement du développement et la conception de nouvelles solutions qui aideront l'Arménie à franchir une nouvelle étape sur le plan du développement. Le Fonds pour l'adaptation, le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et d'autres fonds multilatéraux verticaux resteront des partenaires essentiels, avec la vision d'élargir les domaines de programmation existants et d'en introduire de nouveaux, conformément aux priorités du Gouvernement. Conformément au programme de réformes de l'ONU, le PNUD élargira son portefeuille de partenariats interinstitutions, en particulier autour des coalitions thématiques sur la protection sociale, la sécurité alimentaire et la durabilité environnementale, en s'attachant à promouvoir une action cohérente et intégrée des Nations Unies, sous la direction du Coordonnateur résident. Il soutiendra les échanges Sud-Sud et les échanges triangulaires, en facilitant le partage des connaissances et des données d'expérience sur des sujets tels que la réduction des risques de catastrophe, l'innovation et le développement du secteur privé.

III. Administration du programme et gestion des risques

- 29. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le présent programme de pays ont été élaborés dans le cadre d'un processus de consultation virtuelle inclusif avec des parties prenantes des secteurs public et privé et de la société civile. Les priorités nationales ont été déterminées conjointement au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, en s'appuyant sur l'analyse commune de pays, les stratégies nationales, l'étude de l'impact socioéconomique de la COVID-19 et les commentaires reçus au moyen d'enquêtes en ligne. Les conclusions de l'évaluation indépendante du programme de pays ont joué un rôle fondamental dans l'orientation du programme et dans l'anticipation et l'atténuation des risques liés au programme.
- 30. Le PNUD se concentrera sur la programmation de portefeuille ou programmation transversale et sur le décloisonnement, en s'appuyant sur une nouvelle génération d'initiatives politiques et programmatiques conçues à l'intersection des quatre réalisations. La réflexion systémique sous-tendra ce travail, ce qui permettra d'aborder des problèmes complexes selon une approche globale. Les projets seront regroupés et interconnectés dans les différents portefeuilles afin de favoriser la densité des flux de connaissances et des retombées, et de diversifier les risques. Pour assurer la durabilité et obtenir un impact maximal, les programmes seront conçus dans une optique d'intensification et d'appropriation nationale.
- 31. Afin de garantir la souplesse et une réponse efficace aux risques liés au programme sous-jacents en Arménie, y compris le contexte régional complexe, les disparités socioéconomiques, les changements climatiques et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre, le PNUD renforcera ses procédures de recensement, d'atténuation et de diversification des risques. Il s'agira notamment d'appliquer une approche inter-pratiques/portefeuilles à la programmation et à la mobilisation des ressources en s'appuyant sur des partenariats élargis, des projets conjoints et des échanges réguliers avec les parties prenantes aux niveaux national et international et avec les organismes des Nations Unies. De plus, les procédures d'alerte précoce et de gestion des risques seront améliorées grâce à un tableau de bord des risques et à un mécanisme de signalement des griefs.
- 32. Conformément aux priorités mondiales, le PNUD mettra davantage l'accent sur la réflexion, le renforcement des capacités liées aux données et à la recherche, les solutions numériques, l'analyse des politiques et les outils financiers novateurs. Il exploitera le potentiel du bénévolat, des réseaux d'experts locaux et de la diaspora,

9/19

du secteur privé et des échanges entre bureaux comme sources de compétences et d'expertise.

- 33. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.
- 34. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

- 35. Le contrôle de l'exécution et l'évaluation du programme de pays sont alignés sur les procédures de contrôle, d'établissement de rapports et d'évaluation relatives au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le PNUD contribuera aux examens annuels du Plan-cadre et à l'évaluation conjointe des résultats afin de valider les progrès faits par rapport aux résultats escomptés à court terme et à long terme.
- 36. Tirant les enseignements de l'évaluation indépendante du programme de pays et des évaluations des bureaux de pays, le PNUD a renforcé ses politiques d'apprentissage et de gestion adaptative, devenant ainsi un partenaire de choix, plus agile et plus efficace. En plus du cadre de résultats et d'allocations des ressources et des cadres de résultats du projet visant à contrôler les produits et les résultats, des normes sociales et environnementales et un mécanisme de responsabilisation seront utilisés pour recenser, contrôler et atténuer les risques. Des examens annuels permettront d'évaluer et de valider les progrès accomplis en accordant une attention particulière aux défis multidimensionnels.
- 37. Le PNUD, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, continuera à soutenir le Comité arménien de statistique (ArmStat) et d'autres homologues en vue d'améliorer les capacités statistiques des autorités nationales, de faciliter l'élaboration de politiques et de stratégies fondées sur la connaissance des faits et de renforcer l'analyse pour suivre l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable et les changements transformateurs sur le terrain, en mettant l'accent sur les statistiques ventilées par sexe.
- 38. Conformément aux recommandations issues de l'évaluation indépendante du programme de pays, le PNUD a renforcé ses cadres de contrôle de l'exécution et d'évaluation du programme ainsi que les capacités de son personnel et s'attachera à établir des évaluations de meilleure qualité afin d'éclairer la programmation et la prise de décisions et de promouvoir l'apprentissage. Il utilise des indicateurs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps pour suivre les produits et les résultats. Le renforcement des principes de gestion axée sur les résultats, ainsi que la communication et la sensibilisation, permettront de rendre compte plus efficacement de l'impact et des réalisations du partenariat.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Arménie (2021-2025)

Priorité ou objectif du pays : Programme et plan d'action du Gouvernement 2019-2023, section 5. Stratégie de transformation de l'Arménie pour 2050

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD :

Réalisation 4 du Plan-cadre de coopération: La population, les communautés et les régions ont accès à des débouchés économiques équitables, à un travail décent et à des moyens de subsistance durables, grâce à la compétitivité et à une croissance verte inclusive

Indicateur relatif à la réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 1 – Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions

Montant indicatif Source des données, des ressources, Indicateurs de réalisation, niveaux fréquence de la collecte, Principaux partenaires par réalisation de référence et niveaux cibles Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) ou cadres de partenariat (en dollars des États-Unis) et entité responsable Indicateur : Baisse du taux de Ministère de • ArmStat, tous les ans Ressources Produit 1.1 : Les groupes marginalisés ont tous accès aux 1'administration pauvreté services de base et à des actifs financiers et non financiers leur ordinaires: 832 000 · Outil national territoriale et de Niveau de référence (2018) : permettant de renforcer leurs capacités productives et d'avoir d'établissement de 23,5 % l'infrastructure; des moyens de subsistance et un emploi durables (IRRF⁷ 1.1.2) Autres ressources: rapports sur les ODD Niveau cible (2024) : 20 % Ministère des 19 615 981 (ArmSDG), tous les • Indicateur 1.1.1 : Nombre d'emplois créés au niveau local finances; Ministère de Niveau de référence (2020) : 1 500 (805 hommes ; **Indicateur (ODD 8.5.2)**: Baisse l'économie; du taux de chômage Instantané de la 695 femmes) Ministère du travail et Niveau de référence (2018) : 19 % situation sociale en Niveau cible (2025): 2 000 (1 050 hommes: 950 femmes) des affaires sociales; Femmes: 20,4 % Arménie, tous les ans Hausse de 10 % du nombre de femmes entrepreneures, Ministère de Hommes: 17,9 % • Ministère de l'éducation, de la PNUD, tous les ans Jeunes: 24,9 % l'éducation, de la science, de la culture Population rurale: 11,3 % science, de la culture Indicateur 1.1.2: Nombre de personnes dont les moyens de et des sports ; Population urbaine: 24,9 % et des sports. Ministère de la santé, subsistance se sont améliorés Niveau cible (2024) : 17 Ministère de collectivités locales, Niveau de référence (2020) : 28 000 (12 000 hommes ; Femmes: 18 % 1'administration établissements 16 000 femmes) Hommes: 17 % territoriale et de d'enseignement, Niveau cible (2025): 40 000 (18 000 hommes; 22 000 Jeunes : 22 % l'infrastructure. associations locales, Population rurale: 10 % femmes). Ministère du travail et organisations du Population urbaine: 23 % PNUD, tous les ans des affaires sociales. secteur privé, et Inspection du UNICEF, FAO, PAM, Indicateur: Hausse du revenu • Indicateur 1.1.3 : Nombre d'acteurs économiques bénéficiant travail, tous les ans OIT brut mensuel moyen par habitant de capacités productives améliorées et de chaînes de valeur · Rapports, évaluations, dans la population rurale renforcées enquêtes, analyses Niveau de référence (2018) : Niveau de référence (2020) : 240 faites par les médias, 63 338 Niveau cible (2025): 390 (25 % ménages ayant à leur tête données ONU/PNUD. Niveau cible (2024): 75 000

une femme), PNUD, tous les ans

tous les ans

⁷ IRRF = cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du PNUD.

Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

Indicateur (ODD 8.6.1):

Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation

Niveau de référence (2018) :

11,3 %

Niveau cible (2024) : 10 %

Produit 1.2 : Les capacités, aux niveaux national et infranational, sont renforcées en vue de promouvoir un développement économique local inclusif et de fournir des services publics inclusifs (IRRF 1.2.1)

• Indicateur 1.2.1 : Nombre de plans/stratégies et politiques/cadres pour un développement économique local inclusif

Niveau de référence (2020) : 45 plans/stratégies ;

2 politiques/mécanismes

Niveau cible (2025): 60 plans/stratégies;

6 politiques/mécanismes, PNUD, tous les ans

 Indicateur 1.2.2 : Nombre de modèles de service public améliorés

Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025) : 6, PNUD, tous les ans

(Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable-3) Produit 1.3 : La main-d'œuvre est plus compétitive grâce à la promotion de pratiques de renforcement des compétences et de développement du capital humain novatrices et une attention particulière est accordée aux jeunes

• Indicateur 1.3.1 : Nombre de nouveaux modèles d'enseignement et de formation professionnels adaptés au marché du travail ayant bénéficié d'un appui

Niveau de référence (2020) : 1

Niveau cible (2025): 3,

Ministère de l'éducation, de la science, de la culture et des sports, tous les ans

• Indicateur 1.3.2 : Nombre de partenariats/mécanismes en place pour combler le fossé entre l'éducation et le marché du travail

Niveau de référence (2020) : 0

Niveau cible (2025): 4,

Ministère de l'éducation, de la science, de la culture et des sports, tous les ans

(Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable-2) Produit 1.4 : Les capacités sont

Principaux partenaires ou cadres de partenariat Montant indicatif des ressources. par réalisation (en dollars des États-Unis)

développées en vue de l'expansion progressive de systèmes de protection sociale inclusifs et durables

• Indicateur 1.4.1 : Nombre de services améliorés de protection sociale fournis Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025): 8.

Ministère du travail et des affaires sociales, Ministère de la santé, tous les ans

Priorité ou objectif du pays : Programme et plan d'action du Gouvernement 2019-2023, section 6. Stratégie de transformation de l'Arménie pour 2050 Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD :

Réalisation 5 du Plan-cadre de coopération : Les écosystèmes sont gérés de manière durable et la population bénéficie d'un développement participatif et résilient et de solutions intelligentes en matière de climat

Indicateur relatif à la réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 2 – Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable

Indicateur: Émissions de CO₂ par PIB (en parités de pouvoir d'achat) Niveau de référence (2017) : 0,22 tonne/milliers de dollars des États-Unis

Niveau cible (2025):

de référence et niveaux cibles

0,21 tonne/milliers de dollars des États-Unis

Indicateur : Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie

Niveau de référence (2017) : 14,9 %

Niveau cible (2025) : 16,4 %

Indicateur (PS⁸ 2.7 révisé):

Nombre de secteurs qui ont renforcé leur capacité à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques et à atténuer ces effets, et qui favorisent un développement neutre en carbone et résistant au climat

 Inventaire national des gaz à effet de serre, mise à jour annuelle ou bisannuelle, Ministère croissance verte (PS 2.1.1) tous les deux ans

 Rapports sur l'inventaire national des gaz à effet de serre. Ministère de 1'administration territoriale et de l'infrastructure. Municipalité d'Erevan, rapports au Fonds vert pour le climat. Conventioncadre des Nations Unies sur les changements climatiques, contributions

Produit 2.1 : Les objectifs de réduction des émissions et de résilience face aux changements climatiques sont pris en compte dans les plans et les politiques de développement visant à promouvoir la diversification économique et la

de l'environnement, • Indicateur 2.1.1 : Nombre de plans/stratégies de développement assortis de cibles pour un développement à faibles émissions et résistant au climat adoptés, y compris les contributions déterminées au niveau national, le Plan national d'adaptation et la Stratégie de développement à faible taux d'émission

> Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025): 4,

Ministère de l'économie, tous les ans

Indicateur 2.1.2 : Nombre de mécanismes de coordination institutionnelle en place et opérationnels conformément aux accords multilatéraux

Niveau de référence (2020) : 0

Niveau cible (2025): 2,

Ministère de l'économie, Ministère des situations d'urgence, tous les ans

Ministère de l'environnement; Ministère des situations d'urgence; Ministère des affaires étrangères; Ministère de l'administration territoriale et de l'infrastructure, Ministère de l'économie, Ministère des finances Comité du développement urbain, collectivités locales, UNICEF, OIM, FNUAP, ONUDI,

PAM, OCHA, OMS

Ressources ordinaires: 440 000

Autres ressources: 36 695 971

⁸ PS = Plan stratégique du PNUD.

Source des données, fréquence de la collecte. et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat Montant indicatif des ressources. par réalisation (en dollars des États-Unis)

Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025): 3

de référence et niveaux cibles

Indicateur (PS 2.9, ODD 15.1.2

révisé): Hectares de sites importants pour la biodiversité des milieux terrestres et d'eau douce faisant l'objet d'une gestion améliorée

Niveau de référence (2020) : 250 000 hectares

Niveau cible (2025): 380 000 hectares

Indicateur (PS 1.7, ODD 7.1.2

révisé): Nombre de personnes ayant bénéficié de technologies énergétiques abordables/propres (ventilé par sexe)

Niveau de référence (2020) :

4 000

Niveau cible (2025): 8 000 (55 % de femmes)

Indicateur (ODD 13.1 révisé) :

Nombre de stratégies financées mises en place pour renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux risques liés au climat et aux catastrophes naturelles

Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025) : 5

(3 stratégies sectorielles, 2 stratégies régionales)

déterminées au niveau • national

- ArmSDG, ArmStat, bilan énergétique, tous les ans
- Ministère des situations d'urgence, Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes naturelles, tous les
- · Rapports, évaluations, enquêtes, analyses faites par les médias (ONU/PNUD)

Indicateur 2.1.3 : Nombre de villes ayant mis en place des plans de développement résilients/verts et pris des engagements financiers

Niveau de référence (2020) : 0

Niveau cible (2024): 5,

Ministère de l'administration territoriale et de l'infrastructure. tous les ans

Produit 2.2 : Des mesures en faveur de la réduction des émissions, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ont été développées et étendues

• Indicateur 2.2.1 : Nombre de bâtiments publics et résidentiels bénéficiant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique

Niveau de référence (2019) : 2 bâtiments publics, 3 bâtiments résidentiels

Niveau cible (2024): 200 bâtiments publics, 300 bâtiments résidentiels. Ministère de l'administration territoriale et de l'infrastructure, tous les ans

• Indicateur 2.2.2 : Nombre de ménages bénéficiant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique Niveau de référence (2019) : 88 (10 % des ménages ayant à leur tête une femme)

Niveau cible (2024): 45 000 (15 % des ménages ayant à leur tête une femme).

- Évaluations, collectivités locales, tous les ans
- Indicateur 2.2.3 : Nombre de collectivités bénéficiant de sources d'énergie renouvelables

Niveau de référence (2020): 80 Niveau cible (2024): 100,

Collectivités locales, tous les ans

Produit 2.3 : Les capacités des autorités nationales et locales d'adopter des pratiques de gestion écologiquement rationnelles pour les écosystèmes, les déchets et les produits chimiques sont renforcées

• Indicateur 2.3.1 : Niveau de réduction des quantités de produits et déchets chimiques et quantité de produits et déchets chimiques traités dans des conditions de sécurité

Niveau de référence (2020) : 0

Niveau cible (2024): 1 100 tonnes de déchets de polluants

Indicateurs de réalisation, niveaux

de référence et niveaux cibles

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

organiques persistants non rejetées grâce à l'élimination et au stockage en toute sécurité,

Ministère de l'environnement, tous les deux ans

 Indicateur 2.3.2: Hectares d'écosystèmes et de terres assainis ou gérés de façon durable, y compris grâce à des plans d'aménagement du territoire/d'urbanisme innovants et à des solutions locales

Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025) : 130 000,

Ministères de tutelle, collectivités locales, tous les ans

• Indicateur 2.3.3 : Nombre de mécanismes et d'outils innovants utilisés par le Gouvernement pour la prise de décisions participative en vue de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles

Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025) : 2,

Ministère de l'environnement, tous les ans

 Indicateur 2.3.4: Nombre de politiques et de cadres améliorés adoptés en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles

Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025) : 10,

Ministère de l'environnement, tous les ans

Produit 2.4 : Les capacités nationales et locales d'intégrer la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes dans les plans et pratiques de développement sont renforcées

 Indicateur 2.4.1: Nombre de collectivités disposant de cadres de gestion des risques de catastrophes financés, de plans de gestion des risques de catastrophe et d'adaptation à ces risques tenant compte des questions de genre, et de mécanismes de coordination et de suivi

Niveau de référence (2016) : 109

Niveau cible (2025): 200,

Service arménien de recherche et de sauvetage (service SAR), Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes naturelles, Ministère des situations d'urgence, tous les ans Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

 Indicateur 2.4.2 : Nombre d'établissements de santé qui ont mis en place des modules Index de sûreté des hôpitaux, y compris des plans d'urgence tenant compte des question de genre Niveau de référence (2020) : 0
 Niveau cible (2025) : 25,

Ministère de la santé, service SAR, tous les ans

• Indicateur 2.4.3: Plateformes et systèmes d'établissement de rapport en ligne innovants mis en place pour élaborer des politiques fondées sur la connaissance des risques et des faits et sur la ventilation des données par sexe

Niveau de référence (2020) : 1 Niveau cible (2025) : 4,

Ministère de l'environnement, tous les ans

Priorité ou objectif du pays : Programme et plan d'action du Gouvernement 2019-2023, section 3 . Stratégie de transformation de l'Arménie pour 2050.

Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD :

Réalisation 6 du Plan-cadre de coopération: La population bénéficie de systèmes et d'institutions de gouvernance efficaces et responsables qui protègent les droits de l'homme et font respecter l'état de droit, et d'une administration publique qui assure à tous des services efficaces et centrés sur l'être humain

Indicateur relatif à la réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 2 – Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable

Indicateur : Efficacité, transparence et responsabilité du Gouvernement

Indicateurs de réalisation, niveaux

de référence et niveaux cibles

Niveau de référence (2018) : Indicateurs mondiaux de la gouvernance :

Voix citoyenne et responsabilité : 40,39

Efficacité des pouvoirs publics : 51,44

Maîtrise de la corruption : 42,79 Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) : exécution du plan d'action national 2021-2023 : 60 % Niveau cible (2025) : Indicateurs mondiaux de la gouvernance : Voix citoyenne et responsabilité : 42

Efficacité des pouvoirs publics : 52.2

- ArmStat, ArmSDG, tous les ans
- Indicateurs mondiaux de la gouvernance, tous les ans ; Indice de perception de la corruption de Transparency International, PGO, tous les ans
- Baromètre du Caucase, tous les deux ans
- Rapports, évaluations, enquêtes, analyses faites par les médias
- Examen périodique universel (EPU) 2024, International Republican Institute

Produit 3.1 : Les mécanismes et les institutions chargés de l'élaboration de la constitution, des élections et des processus parlementaires sont renforcés afin de promouvoir

l'inclusion, la transparence et la responsabilité (IRRF 2.2.2)

- Indicateur 3.1.1: Les capacités des organismes de gestion des élections ont été renforcées afin de garantir la tenue d'élections inclusives et crédibles
 - Niveau de référence (2019): 53 % de confiance dans la Commission électorale centrale (CEC); impartialité 63 % Niveau cible (2025): hausse de 10 % (confiance 63 %; impartialité 73 %),
 - CEC, IRI, Baromètre du Caucase, tous les deux ans
- Indicateur 3.1.2: Le Parlement dispose de davantage de moyens pour s'acquitter de manière inclusive, responsable et efficace de ses fonctions législatives, de contrôle et de représentation

Niveau de référence (2019) : Confiance du public 33 % Niveau cible (2024) : Confiance du public 43 % PNUD, Baromètre du Caucase, sondage d'opinion, tous les deux ans

Parlement,
Organismes de gestion
des élections
Cabinet du Premier
Ministre
Bureaux du VicePremier Ministre
Ministère de la
justice; Ministère de
l'administration
territoriale et de
l'infrastructure,
Ombudsman,
Société civile,
UNICEF, FNUAP.

OIM, HCDH, ONU-

Femmes, HCR,

ONUDC

Ressources ordinaires: 430 000

Autres ressources: 13 349 919

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

Maîtrise de la corruption : 43,2 PGO : exécution du plan d'action national 2021-2023 : 80 %

Indicateur : Indépendance, responsabilité et professionnalisme du système judiciaire

Niveau de référence (2020) : Indicateurs mondiaux de la

gouvernance:

État de droit : 48,56

Niveau cible (2025) : Indicateurs mondiaux de la gouvernance : État

de droit: 50

Indicateur (ODD 16.6.2 révisé):

Disponibilité de plateformes/outils permettant de mesurer la proportion de la population satisfaite de sa dernière expérience des services publics; et (ODD 16.7.2) qui considère que la prise de décisions est inclusive

Niveau de référence (2020) :

ArmStat collecte des données dans les secteurs de la santé et de l'éducation

Niveau cible (2025):

3 plateformes/outils d'analyse des données relatives aux services mis en place

Indicateur (ODD 5.5.1, 5.5.2):

Augmentation du nombre de femmes au Parlement, au Gouvernement et dans les collectivités locales

Niveau de référence (2020) :

Parlement : 24 % Ministères : 24 %;

Collectivités locales : 10 %

(IRI) (tous les deux ans ; rapport sur le plan d'action relatif à la stratégie de réforme du système judiciaire, tous les ans

 Indice d'inégalité de genre, indice de développement de genre, Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde et autres indicateurs relatifs au genre, tous les ans Indicateur 3.1.3 : Nombre de solutions innovantes, évolutives et centrées sur les citoyens adoptées en vue des processus démocratiques

Niveau de référence (2020) : 5 Niveau cible (2025) : 23, Gouvernement, tous les ans

 Indicateur 3.1.4 : Nombres d'initiatives visant à promouvoir la connectivité

Niveau de référence (2020) : 3 Niveau cible (2025) : 5,

Gouvernement, tous les deux ans

Produit 3.2 : Les capacités, les fonctions et le financement des institutions et des systèmes nationaux de défense de l'état de droit et des droits de l'homme sont renforcés afin de protéger les droits de l'homme, d'étendre l'accès à la justice et de lutter contre la discrimination, en particulier la discrimination à l'égard des femmes et des groupes marginalisés (IRRF 2.2.3)

 Indicateur 3.2.1: Nombre de politiques et de lois non discriminatoires en place
 Niveau de référence (2019): Aucune loi distincte sur

Niveau de référence (2019) : Aucune loi distincte sur l'égalité

Niveau cible (2024) : 1 loi et 1 politique adoptées, Parlement, tous les ans

 Indicateur 3.2.2: Les institutions et les systèmes ont davantage de moyens pour faire respecter les obligations relatives aux droits de l'homme

Niveau de référence (2020): Adoption du Plan d'action relatif aux droits de l'homme 2020-2022

Niveau cible (2025): Recommandations issues de l'EPU appliquées à 80 %, UPR, Ministère de la justice, Bureau du Défenseur des droits de l'homme, tous les ans

 Indicateur 3.2.3 : Nombre de mécanismes numériques de transparence/responsabilité établis conjointement avec le Gouvernement et/ou les citoyens

Niveau de référence (2020) : 2 Niveau cible (2024) : 20,

PNUD, Gouvernement, tous les ans

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles

Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

Niveau cible (2025):

Parlement: 30 %

Collectivités locales : 30 %

Ministères: 27 %

(Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable-8) Produit 3.3. : Des systèmes/mécanismes visant à garantir l'égalité des chances/des droits en matière de participation à la prise de décisions sont en place

 Indicateur 3.3.1 : Nombre de lois, politiques, programmes et pratiques tenant compte de l'égalité des sexes aux niveaux national et local

Niveau de référence (2020) : 5 Niveau cible (2025) : 30,

Ministère de l'administration territoriale et de

l'infrastructure, Ministère du travail et des affaires sociales,

collectivités locales, tous les ans

Priorité ou objectif du pays : Programme et plan d'action du Gouvernement 2019-2023, sections 7 et 8. Stratégie de transformation de l'Arménie pour 2050 Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD :

Réalisation 7 du Plan-cadre de coopération: La population bénéficie de politiques fondées sur la connaissance des faits, centrées sur l'être humain et alignées sur les objectifs de développement durable, soutenues par des sources de financement, des innovations et des partenariats diversifiés pour un développement durable pour tous

Indicateur relatif à la réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 2 – Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable

Nombre de politiques, cadres et mécanismes alignés sur les objectifs de développement durable mis en place pour renforcer la cohérence des politiques en faveur

du développement durable Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025) : 3

- Indicateur (ODD 17.14.1 révisé) : ArmStat, ArmSDG, Nombre de politiques, cadres et tous les ans
 - Examen national volontaire, ONU/PNUD, Gouvernement, base de données sur l'aide au développement, Development Foundation of Armenia

Produit 4.1 : Un nouveau mécanisme et de nouveaux partenariats sont créés pour soutenir les écosystèmes d'innovation axés sur les résultats en vue de réaliser les objectifs de développement durable

 Indicateur 4.1.1 : Nombre de mécanismes et de partenariats innovants alignés sur les objectifs de développement durable créés

Niveau de référence (2020): 10 mécanismes, 5 partenariats Niveau cible (2025): 20 mécanismes, 10 partenariats, Gouvernement, tous les ans

Produit 4.2 : Des capacités environnementales/ institutionnelles appropriées sont développées afin de mobiliser des fonds publics et privés pour financer la réalisation des objectifs de développement durable

 Indicateur 4.2.1: Nombre de mécanismes développés pour réaligner/catalyser les fonds publics et/ou privés Niveau de référence (2020): 2

Niveau cible (2025): 5, PNUD, tous les ans

Cabinet du Premier Ministre Bureaux du Vice-Premier Ministre, Ministères de tutelle, société civile, secteur privé, UNICEF, PAM, ONU-Femmes, ONUDI

Ressources ordinaires: 430 000

Autres ressources: 4 035 428

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		Produit 4.3: Les autorités nationales et locales utilisent des solutions innovantes, orientées vers des objectifs ciblés et fondées sur les données dans le cadre de l'élaboration des politiques • Indicateur 4.3.1: Nombre d'outils innovants, orientés vers des objectifs ciblés et fondés sur les données mis au point Niveau de référence (2020): 5 Niveau cible (2025): 10, PNUD, tous les ans		